



Inscriptions et tarifs

2024-2025

Table des matières

(cliquez sur le titre pour atteindre directement la page souhaitée)

<u>Conditions des études</u>	3
<u>Inscriptions</u>	4
<u>Informations pratiques</u>	6
<u>Conditions générales de vente</u>	8
<u>Agenda</u>	10
<u>Le corps enseignants</u>	11

Conditions des études

Modalités d'admission

- Établissement universitaire, la Faculté de Théologie requiert de la part des étudiants le **diplôme de fin d'études secondaires** (baccalauréat français ou équivalent), selon les lois en vigueur pour l'entrée dans les Universités d'État.
- **A l'attention des étudiants étrangers :**
Pour que vos études soient profitables, votre maîtrise de la langue française est nécessaire. À l'inscription, il vous sera demandé de justifier un niveau de langue certifié : **DALF** - Diplôme Approfondi de Langue Française - **B2** pour la Licence et **C1** pour le Master ou le Doctorat.
- Outre les étudiants préparant normalement les diplômes universitaires (Licence, Master, Doctorat ou DU) et suivant le cursus requis, la Faculté accueille des **auditeurs libres** qui, ne préparant pas de diplômes, ne sont pas astreints aux travaux et examens, mais veulent travailler à un niveau universitaire.
- La Faculté accueille volontiers des **personnes en formation tout au long de la vie** ou désirant compléter leur formation par des études spécialisées. Des programmes personnalisés peuvent alors être mis au point par le Directeur d'études avec l'intéressé.

Inscriptions

Pour l'inscription¹ pédagogique annuelle, et tout au long de leurs études, les étudiants sont reçus et accompagnés par un directeur d'études.

En juin et en septembre, le directeur d'études assure des **permanences supplémentaires** pour lesquelles il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat (tél. 04 72 32 50 23).

En dehors de ces périodes, le Directeur d'études reçoit les étudiants sur rendez-vous (pris au préalable par courriel) :

- Pour les étudiants de 1^{er} cycle (Licence) : theologie.licence@univ-catholyon.fr
- Pour les étudiants de 2^e cycle (Master) : theologie.master@univ-catholyon.fr
- Pour les étudiants de 3^e cycle (Doctorat) : theologie.doctorat@univ-catholyon.fr

Pièces administratives à fournir au secrétariat

Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois doivent fournir :

- Une copie du baccalauréat et du diplôme universitaire le plus élevé obtenu.
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport.
- L'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année en cours (voir dans les documents à télécharger).
- La charte de déontologie sur le plagiat signée.

Pièces complémentaires à fournir au Directeur d'études

- Pour les étudiants inscrits dans une autre Université, fournir le dossier universitaire.
- Pour les étudiants prêtres et religieux : l'accord écrit de l'évêque ou du supérieur légitime.
- Pour une inscription en master : la copie du diplôme de baccalauréat canonique.
- Pour une inscription en doctorat, fournir :
 - la copie du diplôme de licence canonique,
 - le relevé des enseignements et séminaires suivis en 2^{ème} cycle de théologie, ainsi que le relevé des notes obtenues,
 - la version électronique du mémoire de licence canonique soutenu,
 - un curriculum vitae détaillé, précisant notamment la date et le lieu de l'obtention du baccalauréat (ou équivalent) ; la date et lieu de la première inscription dans l'enseignement supérieur ; les dates et lieux des titres obtenus en théologie et/ou sciences bibliques,
 - une lettre de motivation (environ 1 page rédigée en français),
 - la note brève de présentation telle que détaillée dans l'annexe 1 du règlement du cycle d'études doctorales.

Les étudiants étrangers doivent se référer au document « Conditions d'inscription des étudiants étrangers » ci-dessous.

¹ " Les renseignements transmis lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique strictement limité à la gestion du dossier étudiant et aux statistiques universitaires. Sur demande écrite de votre part, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant dans notre fichier. "

Conditions d'inscription des étudiants étrangers

Pour s'inscrire, les étudiants internationaux doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir un diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat français ou équivalent).
- Posséder une connaissance solide de la **langue française**. L'étudiant n'ayant pas étudié précédemment en France doit pouvoir justifier un niveau B2 de DALF (Diplôme approfondi de Langue Française) pour les étudiants entrant en 1er cycle et un niveau C1 pour les étudiants entrant en 2ème ou 3ème cycles.
- Attester de la **prise en charge de leurs frais** de scolarité, de nourriture et de logement. La Faculté n'accorde pas de bourses la première année d'études. Pour obtenir un éventuel financement, les étudiants peuvent s'adresser à :
 - o **MISSIO** – Postfach 1110 – 52012 Aachen – Allemagne : <http://www.mwi-aachen.org/fr/>
 - o **Aide à l'Église en Détresse** – BP 1 – 78750 Mareil Marly – France : <http://www.aed-france.org/>
 - o En cas d'appartenance à une Église orientale : **Œuvre d'Orient** – 20 rue du Regard – 75278 Paris cedex 06 : <http://www.oeuvre-orient.fr/>
 - o auprès du Ministère des Affaires Étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/etudier-en-france-12794/financer-le-projet-bourses/>
- Pour les **prêtres**, avant leur arrivée en France, prendre impérativement contact avec le service de Coopération Missionnaire du diocèse de Lyon : 6, avenue Adolphe Max – 69005 Lyon (tel : 04 78 38 46 54 ; courriel : cooperation.missionnaire@lyon.catholique.fr).

Dossier de demande de pré-inscription

Faire parvenir un dossier de demande de pré-inscription au Secrétariat de la Faculté de Théologie en écrivant à : theo@univ-catholyon.fr comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles vous voulez étudier dans notre Faculté
- Lettre de recommandation d'une autorité ecclésiastique (évêque ou supérieur) qui confirme votre projet.
- Attestation de prise en charge financière.
- Copies des diplômes (les originaux devront être présentés lors de l'inscription) et tout document justifiant d'études antérieures en théologie.

Aucun certificat de pré-inscription ne sera délivré en l'absence d'un des documents demandés.

L'Université Catholique de Lyon possède le label « Bienvenue en France » pour la qualité de son accueil des étudiants étrangers.

Tarifs et aides financières

Coût des inscriptions	Individuelles	Institutions
1 cours semestriel (Licence ou Master)	202,00 €	232,30 €
½ cours semestriel (Licence)	94,00 €	108,10 €
1 séminaire	254,00 €	292,10 €
1 cours semestriel Théo en ligne	247,00 €	284,05 €
1 cours semestriel faculté philosophie	190,00 €	218,50 €
Forfait 12 cours et + (1 ^{er} cycle)	2 424,00 €	2 787,60 €
Frais de dossier (7 cours et moins)	148,00 €	148,00 €
Frais de dossier (8 cours et plus)	196,00 €	196,00 €

Tout étudiant doit acquitter en France **la CVEC : 103,00 €**.

Tous les étudiants préparant **un mémoire de Master** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **369,00 €**.

Tous les étudiants préparant **une thèse** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **776,00 €**.

- La Faculté demande aux étudiants rencontrant des difficultés financières de bien vouloir le signaler au moment de l'inscription et de prendre rendez-vous à ce sujet avec le Doyen.
- **Les modalités financières liées à l'abandon par un étudiant de ses études sont détaillées dans les Conditions générales de vente, §5.**
- L'inscription d'un étudiant d'un autre institut de l'UCLy à un cours semestriel en théologie doit se faire en accord avec sa direction pédagogique ; le 1^{er} cours est gratuit.

Bourses d'études :

La Faculté est habilitée à recevoir des étudiants boursiers de l'État. Se renseigner au Secrétariat universitaire de l'UCLy (04 26 84 49 02 – su@univ-catholyon.fr)

Des bourses peuvent être accordées par la Faculté de théologie de manière ponctuelle en vue de la poursuite des études. Elles sont financées par une Fondation privée, à destination des étudiants des pays non membres de l'O.C.D.E. En conséquence, elles sont accordées pour une année universitaire et ne sauraient couvrir tous les frais d'une année d'étude à Lyon. En principe, elles peuvent être accordées aux étudiants qui ont suivi avec succès une première année à la Faculté. Les dossiers de demande sont disponibles au secrétariat.

Informations pratiques

Rentrée universitaire

L'ouverture de l'année universitaire a lieu le **lundi 16 septembre 2023**. Il n'y a **aucun cours ce jour-là**. Des informations plus précises sur le déroulement de la journée vous seront données lors de l'inscription.

Le doyen reçoit sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Responsable Administrative Universitaire : Natacha Pierre-Jérôme Tél. : 04 72 32 51 63

Secrétariat des études :

- DUET et diplômes canoniques : Émilie Gaillard, Isabelle Maintier Tél. : 04 72 32 50 23
- DU Patrimoine antique et culture chrétienne : Marion Tinel Tél. : 04 72 32 50 63
- DU Chrétiens en relation avec les juifs : Marion Tinel Tél. : 04 72 32 50 63
- Théo en ligne : Audrey Achard Tél. : 04 72 32 51 40

Communication : Agathe Dassonville, Marion Tinel Tél. : 04 72 32 50 63

Adresse postale :

Université Catholique de Lyon
Faculté de Théologie
23 place Carnot – 69286 Lyon cedex 02
theo@univ-catholyon.fr

Secrétariat

23 place Carnot – 69002 Lyon – 4^{ème} étage
Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h – 16h30
Mardi et jeudi : 9h30 – 12h et 14h – 16h30
Mercredi : 9h30 – 12h

Conditions générales de vente

1- INSCRIPTION : L'inscription à toute formation de l'UCLy (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS : Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- éventuellement, des frais pour des services optionnels

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT : En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 - MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.

- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).

- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

Quelques dates à retenir en 2024-2025...

Lundi 16 septembre : Journée de rentrée de la Faculté de Théologie + Conférence publique de rentrée à 18h30 organisée conjointement par les Facultés de Théologie et de Philosophie

Mardi 17 septembre : Début des cours du 1^{er} semestre

Mercredi 25 septembre : Soirée de lancement de la Chaire Théologie en dialogue

Samedi 21 septembre : Journée de rentrée Théo en ligne

Jeudi 3 octobre : Soirée Gabriel Rosset à l'occasion de la réédition de son livre Rencontres avec la nuée de feu

Jeudi 10 octobre : Rentrée solennelle

Mardi 19 novembre : Journée interdisciplinaire (Faculté de Théologie – Faculté de Philosophie)

Lundi 25 novembre : Projection du film Shttl (2023) avec Ady Walter, le réalisateur et Jean-Charles Levy, le producteur

Jeudi 12 décembre : Soirée de remise des diplômes

Lundi 20 et mardi 21 janvier : Colloque de la Faculté de Théologie

Mercredi 22 ou jeudi 23 janvier. : Journée d'études avec Dan Jaffé : Judaïsmes et christianismes au premier siècle. Ruptures et continuités

Vendredi 24 janvier : Journée d'étude organisée par la Chaire Jean Rodhain

Samedi 25 janvier : Conférence Théo en ligne en visio

Lundi 27 janvier : Début des cours du 2nd semestre

Lundi 17 février : Conférence avec Michel Lovey « Mon âme attend le Seigneur », explorer son âme par la prière des Psaumes

Semaine du 19 mai : Fête de la théologie

Vendredi 23 mai : Fin des cours

D'autres colloques, journées d'étude et conférences sont régulièrement organisés par l'Unité de recherche et la Faculté, avec divers partenaires institutionnels.

Vous trouverez le programme détaillé des manifestations sur notre site :

www.theologielyon.org

Le corps enseignant de l'année 2024-2025

Département de Théologie dogmatique

Matthieu BERNARD, docteur en théologie, maître de conférences (mbernard1@univ-catholyon.fr)

Robert CHEAIB, docteur en théologie fondamentale, maître de conférences (rcheaib@univ-catholyon.fr)

Gonzague de LONGCAMP, docteur en théologie, maître de conférences (gdelongcamp@univ-catholyon.fr)

Marie-Hélène ROBERT, docteure en théologie, agrégée de lettres, professeur (mhrobert@univ-catholyon.fr)

Michel YOUNÈS, docteur en théologie et en philosophie, professeur, HDR (myounes@univ-catholyon.fr)

Département d'Exégèse

Jacques DESCREUX, docteur en théologie, maître de conférences (jdescreux@univ-catholyon.fr)

François LESTANG, docteur en théologie, professeur (flestang@univ-catholyon.fr)

Pierre de MARTIN de VIVIÉS, docteur en théologie, docteur en histoire des religions et anthropologie religieuse, professeur (pdemartindevivies@univ-catholyon.fr)

Jérôme MOREAU, docteur en lettres classiques, Master en théologie, maître de conférences (jmoreau@univ-catholyon.fr)

Bertrand PINÇON, docteur en théologie, professeur, HDR (bpincon@univ-catholyon.fr)

Département de théologie morale

Catherine DENIS, docteure en théologie, docteure en médecine, maître de conférences (cdenis@univ-catholyon.fr)

Jacques-Benoît RAUSCHER, docteur en théologie, docteur en sociologie, maître de conférences (jbrauscher@univ-catholyon.fr)

Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité

Elie AYROULET, docteur en théologie et sciences patristiques, Licence canonique en philosophie, professeur (eyroulet@univ-catholyon.fr)

Marie CHAIEB, docteure en théologie, professeur (mlchaieb@univ-catholyon.fr)

Daniel MOULINET, docteur en théologie et histoire, professeur, HDR (dmoulinet@univ-catholyon.fr)

Participent à l'enseignement comme chargé de cours

- Département de Dogme : Mohammad Ali AMIR-MOEZZI, Jean-François CHIRON, Patrice CHOCHOLSKI
- Département de Philosophie et Sciences du langage : Pascal DAVID, Yan PLANTIER, Francesca SIMEONI
- Département de Théologie morale : Caroline BAUER
- Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité : Jean-Dominique DURAND, Jérôme FAY, René LEONIAN, Bruno MARTIN, Nicolas POTTEAU
- Droit canon : Éric BESSON, Philippe TOXÉ
- Grandes religions : Malek CHAIEB, Nissim MALKA, Edouard ROBBERECHTS, Eric VINSON
- Langues : Christian ARGOUD, Nicolas BOSSU, Tsipora DANNENBERG, Elvira DINU, Rena ROBLES

Assurent des Travaux Dirigés :

Michaël GABORIEAU (exégèse)